



# Saint-Jean De Gonville



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 30 juin 2020, à 20h00, sous la présidence de Monsieur Michel BRULHART, Maire

**Présents** : Michel BRULHART, Angélique VAN HOECKE, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Laurent IMBERTI, Nicolas PIDOUX, Philippe GAVAGGIO

**Absents excusés** : Fabien JACQUET (procuration à Angélique VAN HOECKE), Adeline SIBELLE (procuration à Nicolas PIDOUX), Elodie BULLIARD

**Absent** : Frédéric LEGER

**Secrétaire de séance** : Leila MANET

### I/ Délibérations

#### **1/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les bases des impositions pour 2020 s'établissent comme suit :

- Taxe d'habitation : 3 612 000 €
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2 597 000 €
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43 000 €

Taux de référence 2018 :

- Taxe d'habitation : 10,81 %
- Foncier bâti : 8,84 %
- Foncier non bâti : 47,66 %

Si les taux 2019 sont maintenus, le produit des 3 taxes serait de 640 526 €. Monsieur le Maire propose de maintenir les mêmes taux pour l'année 2020 comme suit :

	Bases d'imposition 2020 prévisionnelles	Taux 2020	Produit attendu
Taxe d'habitation	3 612 000 €	10,81 %	390 457 €
Taxe foncier bâti	2 597 000 €	8,84 %	229 575 €
Taxe foncier non bâti	43 000 €	47,66 %	20 494 €

Soit un produit fiscal attendu de : 640 526 €.

**Les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 sont approuvés à l'unanimité.**

## **2/ Vote du budget primitif année 2020 - Commune**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de la commune pour l'année 2020, dont les dépenses et recettes s'équilibrent de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 1 816 760,64 €
- Section d'investissement : 1 375 121,71 €

**Le budget de la commune pour l'année 2020 est approuvé à 15 voix pour et 1 voix contre de Monsieur GAVAGGIO.**

## **3/ Vote du budget primitif année 2020 - Boulangerie**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de la boulangerie pour l'année 2020, dont les dépenses et recettes s'équilibrent de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 73 427,15 €
- Section d'investissement : 70 817,15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif de la boulangerie de Saint-Jean-de-Gonville pour l'année 2020.

**Le budget de la boulangerie pour l'année 2020 est approuvé à l'unanimité.**

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu  
le Mardi 07 Juillet 2020 à 20h00 à la salle polyvalente**